Mise en place d’une stratégie de l’Union pour un tourisme durable

2020/2038(INI) - 25/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 577 voix pour, 31 contre et 80 abstentions, une résolution sur l'établissement d'une stratégie européenne pour un tourisme durable.

Les secteurs du tourisme et des transports ont été parmi les plus touchés par l'épidémie de COVID-19. Les restrictions aux voyages introduites en réponse à la pandémie continuent de frapper durement le tourisme mondial et européen, avec une chute estimée à 70 % des arrivées de touristes internationaux en 2020.

Plans de réponse à l'impact du COVID-19

Le Parlement a souligné que l'épidémie de COVID-19 a paralysé le secteur du tourisme de l'UE, soumettant son écosystème à une pression sans précédent. Le maintien d'un soutien financier à court terme est jugé essentiel à la survie du secteur, en particulier à la lumière de la deuxième et troisième vague de la pandémie.

La crise actuelle devrait amener la Commission et les États membres à reconnaître pleinement l'importance de l'industrie du tourisme, à l'intégrer dans les plans de développement européens et nationaux, à améliorer la qualité de son offre, à la rendre plus durable et plus accessible pour tous, et à lancer des investissements publics et privés attendus depuis longtemps dans la numérisation et la modernisation globale du secteur.

Critères communs coordonnés

Le Parlement a appelé les États membres à mettre en œuvre sans délai des critères communs et coordonnés pour la sécurité des voyages, tout en facilitant le déploiement du formulaire de localisation des passagers de l'UE, par voie numérique si possible, dans le plein respect des règles de protection des données.

La résolution a souligné l'importance des applications mobiles de traçage des contacts et d’alerte, interopérables et anonymes, utilisant la passerelle d'interopérabilité de la Commission, sans qu'aucune des données ne soit utilisée à d'autres fins, telles que des fins commerciales ou répressives, et de la définition de critères sanitaires communs aux principales plateformes de transport.

Les États membres sont invités à établir un protocole commun et non discriminatoire de sécurité sanitaire de l'UE pour les tests avant le départ, qui devraient être fiables et abordables, y compris les technologies de test rapide, les tests PCR et autres.

La résolution a insisté sur le fait que la quarantaine devait rester un instrument de dernier recours. Le cas échéant, sa durée devrait être réduite à un nombre minimum de jours, qui devrait être harmonisé dans toute l'UE.

Le Parlement a demandé au Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) de surveiller et de continuer à publier la carte à code couleur des pays et régions de l'UE, afin d'offrir aux voyageurs et aux entreprises une réponse coordonnée et efficace.

Certificat de vaccination commun

Les députés ont appelé les États membres à développer en priorité un certificat de vaccination commun et un système de reconnaissance mutuelle des procédures de vaccination à des fins médicales, qui devraient être mis en place parallèlement à la distribution des vaccins, tout en préservant les droits des individus à la vie privée et à la protection des données.

Une fois que les vaccins auront été mis à la disposition du grand public et qu'il y aura suffisamment de preuves scientifiques que les personnes vaccinées ne transmettent pas le virus, le certificat pourrait être envisagé à des fins de voyage comme alternative aux tests PCR et aux exigences de quarantaine, tout en conservant la nécessité de respecter les mesures sanitaires actuelles, comme le port de masques en public et la distanciation sociale.

Le Parlement a souligné qu'il est nécessaire de rétablir la liberté de circulation dans l'UE et de garantir un retour progressif à la normale pour les secteurs du transport et du tourisme. Les députés ont également salué le portail « Re-open EU » et ont exhorté les pays de l'UE à envoyer à la Commission des informations claires sur l'application ou la levée des futures restrictions à la libre circulation.

Label de certification sanitaire de l'UE

La résolution a invité la Commission à introduire le label UE de certification sanitaire de l'UE, qui pourrait certifier les normes minimales de prévention et de contrôle du virus COVID-19 et contribuer à restaurer la confiance des consommateurs dans les secteurs du tourisme et des voyages.

Aide financière

Le Parlement a regretté que le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 ne comporte pas de ligne dédiée au tourisme durable et que le tourisme n'ait pas encore été inclus en tant qu'objectif indépendant dans les règlements du Fonds européen structurel et d'investissement ou dans le programme du marché unique.

Les députés ont appelé la Commission à encourager les États membres à fixer temporairement des taux de TVA réduits sur les services de voyage et de tourisme, accompagnés d'un ensemble de mesures de relance spéciales pour toutes les microentreprises et les PME pour la période 2020-2024, afin de minimiser le nombre de faillites et de préserver les emplois et les droits des travailleurs dans l'industrie européenne du tourisme, tout en utilisant les investissements pour favoriser la transition vers un écosystème touristique plus numérique et durable.

Agence européenne pour le tourisme

La résolution a invité la Commission à mettre en place une Agence européenne du tourisme dans le prochain cadre financier pluriannuel et à imaginer une solution à court terme en créant un département du tourisme dans l'une des agences exécutives existantes, notamment l'Agence exécutive pour les PME (EASME) ou la future Agence exécutive pour la santé et le numérique.

Un tourisme durable, responsable et intelligent

La pandémie de COVID-19 a entraîné une évolution de la nature des demandes des voyageurs vers un tourisme sûr, propre et plus durable. Le Parlement a appelé à l'élaboration d'une feuille de route pour le tourisme durable qui comprendrait des mesures innovantes pour réduire l'empreinte climatique et environnementale du secteur en développant des formes de tourisme plus durables, en diversifiant l'offre, en stimulant de nouvelles initiatives de coopération et en développant de nouveaux services numériques.

Il a suggéré d'élaborer des plans d'action pour le tourisme durable au niveau national et régional et d'utiliser pleinement les fonds européens de nouvelle génération pour financer les plans d'action pour la transition du tourisme.